

WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IIN AFRICA
FEMMES DROIT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE
WiLDAF / FeDDAF

(Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest)

***RAPPORT DE MISE EN OEUVRE DU PROJET
DE LOBBYING POUR L'ADOPTION DU
PROTOCOLE ADDITIONNEL A LA CHARTE
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME
ET DES PEUPLES, RELATIF
AUX DROITS DE LA FEMME.***

Grâce à la subvention de la GTZ

Soumis par
WiLDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest.
Juin 2002

RAPPORT D'ACTIVITE DU PROJET DE LOBBYING POUR L'ADOPTION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL A LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES, RELATIF AUX DROITS DE LA FEMME

Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre du projet de lobbying de la société civile pour l'adoption du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits des femme, ayant fait l'objet de la convention n° 96.2258.0-00.100 signée entre le Bureau sous-régional du WILDAF/FEDDAF pour l'Afrique de l'Ouest et la GTZ le 14 février 2002. Les activités du projet ont été réalisées entre février et juin 2002 au niveau national par les réseaux nationaux du WILDAF/FEDDAF au Bénin, au Burkina Faso et au Togo sous la coordination du bureau sous-régional du WILDAF/FEDDAF qui a en outre eu en charge les actions aux niveaux sous-régional et régional . Le rapport est structuré en trois parties. La Première partie est un rappel du contenu du projet. La deuxième partie rend compte des réalisations, tandis que la troisième partie est consacrée aux difficultés et perspectives.

I. Rappel du contenu du projet.

Le projet fait suite aux actions déjà entreprises par le WILDAF/FEDDAF en collaboration avec d'autres réseaux africains, pour contribuer à l'élaboration du projet de Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme, sensibiliser les autorités nationales et les Experts gouvernementaux sur l'importance d'adopter ce Protocole, veiller à ce que la Première Réunion des Experts gouvernementaux sur le Protocole ne vide pas de sa substance le projet de document qui leur est soumis. Après la Première Réunion des Experts, les procédures de l'OUA pour l'adoption des textes exigent la tenue d'une deuxième Réunion des Experts, suivie de celle des ministres concernés par le Protocole, l'examen du document par le Conseil des ministres de l'OUA (ministres des affaires étrangères) et enfin l'adoption par le sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements. Le projet intervient alors qu'était attendue la deuxième Réunion des Experts, suivie immédiatement de celle des ministres concernés par le Protocole, donnée permettant de comprendre les objectifs visés.

1.1. Objectifs

Le projet a pour objectif principal de maintenir et d'étendre la mobilisation des femmes, et de continuer le lobbying auprès des autorités concernées, afin d'influencer le contenu du projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme qui sera adopté par les Experts gouvernementaux et les ministres chargés de la femme et de la justice.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- informer les organisations de femmes, de droits de femmes et de droits humains, sur le contenu du projet de Protocole issu de la Première Réunion des Experts et sur l'évolution du processus, afin de susciter leur adhésion et soutien.
- Influencer la position et la participation des pays à la deuxième Réunion des Experts et des Ministres de la Femme et de la Justice.
- Influencer le contenu du projet de Protocole qui sera issu de la Deuxième Réunion des Experts et celle des Ministres de la femme et de la justice.

1.2. Activités

Les activités prévues consistent à :

- reproduire et diffuser la nouvelle version du Protocole adoptée à la Première Réunion des Experts en novembre 2001,
- organiser des journées nationales d'information sur le contenu du projet de Protocole,
- avoir des rencontres et séances de travail avec les autorités nationales,
- entreprendre des actions de lobbying et plaider au niveau des institutions sous-régionales africaines.

II. Les réalisations.

Toutes les activités prévues ont pu être réalisées.

2.1. Reproduction et diffusion du projet de Protocole adopté par la Première Réunion des Experts.

La reproduction et la diffusion du projet de Protocole a été assurée dans tous les trois pays. En vue d'uniformiser la présentation des documents et d'assurer la visibilité de la

GTZ, le bureau sous-régional du WILDAF/FEDDAF a préparé une page d'avant propos et la page de couverture qui ont servi à la reproduction (confer annexe 1). 150 exemplaires au Burkina Faso,au Bénin et 140 au Togo ont été reproduits et diffusés au sein des organisations de femmes et de droits humains réparties dans les capitales et à l'intérieur des pays.

2.2. Journées nationales d'information sur le contenu du projet de Protocole.

Comme prévu, les journées nationales d'information ont eu lieu au Bénin et au Togo le 14 mars 2002, au Burkina Faso, le 16 mars 2002, (annexe 2). Elles ont réunies respectivement 22, 40, et 30 participants, représentants d'organisations de femmes et de droits humains impliquées ou non dans le processus du Protocole depuis le début. En préparation aux journées, le bureau sous-régional du WILDAF/FEDDAF a préparé une partie de la documentation de base : il s'agit de la synthèse des points critiques, d'une fiche technique comprenant des orientations pour la tenue des journées, et de l'historique du processus du Protocole (annexe 3). Les travaux ont démarré par des exposés en plénière sur la genèse du Protocole et les points critiques susceptibles de blocage lors de la prochaine Réunion des Experts. Ces exposés ont été suivis de travaux de groupe (Burkina Faso) ou de débats en plénière (Bénin et Togo) au cours desquels les participants ont discuté des points critiques susceptibles de blocage et ont réfléchi à une argumentation et parfois à des formulations à proposer aux Experts gouvernementaux de leurs pays au sujet de chaque point, pour s'assurer que ceux-ci défendront des positions favorables aux femmes du pays. Au Togo, les participants ont saisi l'opportunité de cette journée d'information pour renouveler et élargir le comité de suivi du Protocole, afin de le rendre plus dynamique. Les membres qui n'étaient plus actifs ont été remplacés. Ces journées d'information ont donc permis d'informer les organisations de la société civile concernées par le Protocole sur l'état d'avancement du processus et sur le contenu précis du Protocole. Mais elles ont été surtout utiles pour préparer les actions de lobbying en direction des autorités gouvernementales et des Experts gouvernementaux désignés pour participer à la deuxième Réunion des Experts.

2.3. Rencontres et séances de travail avec les autorités nationales.

Dans les trois pays concernés par le projet, des rencontres et séances de travail et déjeuners de travail selon les pays, ont eu lieu avec les autorités gouvernementales et les Experts gouvernementaux désignés pour participer à la deuxième Réunion des Experts de l'OUA sur le Protocole (annexe 4), des informations leur ont été données sur les dates et le lieu retenus par l'OUA pour la tenue de la deuxième Réunion des Experts ainsi que celle des ministres concernés par le Protocole, avant que le courrier du secrétariat de l'OUA ne soit parvenu aux ministères concernés.

Suite à l'action menée en direction des autorités gouvernementales, ces dernières ont confirmé aux délégations respectives du WILDAF/FEDDAF qui les ont rencontrées leur disponibilité à participer aux Réunions des Experts et à celle des ministres concernés par le Protocole. Seul le ministre de la justice du Togo a annoncé qu'il ne serait pas disponible aux dates proposées pour la Réunion. Au Burkina - Faso, la rencontre avec la Secrétaire d'Etat à la promotion des Droits de l'Homme a permis de la sensibiliser et a en outre eu pour résultat la désignation d'un membre du WILDAF/FEDDAF comme expert du ministère de la justice auquel est rattaché le Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme. En ce qui concerne les Experts désignés, ils ont été sensibles à la démarche

des membres du WILDAF/FEDDAF et ont tous accepté de défendre des positions qui sont également partagées par le réseau.

En outre, et en vue d'assurer la participation effective des Etats à la deuxième Réunion des Experts et à celle des ministres, les réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF ont entrepris de mobiliser au niveau national auprès des coopérations bilatérale et multilatérale, le financement nécessaire pour cette participation. Ainsi, au Bénin, le financement a été trouvé auprès de l'Ambassade Royale du Danemark, de l'UNICEF et de la SNV pour trois Experts. Au Togo, le PNUD a accepté de financer la participation de deux Experts. Au Burkina - Faso, les démarches entreprises dans ce sens n'ont pas encore porté leurs fruits.

2.4. Lobbying auprès des institutions sous - régionales.

Le lobbying au niveau des institutions sous - régionales et régionales a été assuré essentiellement par le bureau sous-régional. Les contacts avec ces dernières ont eu lieu par téléphone, courriers électroniques, et par fax (annexe 5). Dès la signature du contrat, le bureau sous-régional a contacté le Secrétariat de l'OUA pour obtenir des précisions sur les dates retenues pour les Réunions. Les Premières dates, qui sont celles du premier au 4 avril ont été aussitôt transmises aux réseaux nationaux afin qu'ils prennent action dans les pays. Les mêmes contacts ont eu lieu pour obtenir l'invitation d'une délégation de la société civile à ces Réunions en tant qu'observateur. Un suivi du processus de préparation a permis d'être informé d'un premier report des Réunions, de même que des nouvelles dates retenues (du 20 au 24 mai), et finalement du deuxième report sine die pour non confirmation par les ministres de leur participation. Plusieurs échanges téléphoniques ont eu lieu avec le secrétariat de l'OUA jusqu'à l'obtention de nouvelles dates qui sont celles du 2 au 5 décembre 2001. Les institutions régionales et sous - régionales avec lesquelles le bureau sous-régional a maintenu des contacts pour les associer au lobbying autour du Protocole sont la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Centre Africain pour la Femme de la Commission économique pour l'Afrique (CAF-CEA), la Southern African Development Community (SADC), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). A diverses occasions ces structures ont été saisies pour apporter leur contribution en sensibilisant leurs Etats membres.

2.5 Résultats obtenus

Les actions menées dans le cadre du projet ont permis d'obtenir au moins trois des quatre résultats escomptés. Les organisations de femmes et de droits humains informées du contenu du projet de Protocole issu de la Première Réunion des Experts, des débats qui ont eu lieu au cours de cette Réunion et des points qui n'ont pu faire l'objet d'un consensus, sont conscientes des risques d'avoir, à l'issue des Réunions prochaines, un Protocole qui ne répond pas à leurs attentes sur un certain nombre en questions. Elles ont pu en conséquence mener les actions de lobbying nécessaires en direction des autorités gouvernementales qui ont donné des assurances pour leur participation aux Réunions programmées. De même les Experts ont été sensibles aux argumentations des organisations de la société civile sur les différents points critiques du Protocole. Mais en raison des reports successifs des dates des Réunions, il n'est pas encore possible de vérifier si la nouvelle version du Protocole qui en sera issue répondra ou pas aux attentes de la société civile.

III. Les difficultés rencontrées et perspectives.

3.1. Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet s'explique par le fait que le WILDAF/FEDDAF qui n'a aucun contrôle sur le fonctionnement des administrations, n'a pas pu anticiper sur les dysfonctionnements. En effet après l'annonce du report de la Réunion des Experts et celle des ministres, les discussions avec le secrétariat de l'OUA ont montré que des 3 pays ayant bénéficié du projet seul le Togo avait effectivement confirmé sa participation aux deux Réunions à la date limite fixée. Au Bénin, les recherches du WILDAF/FEDDAF ont révélé que la réponse était prête, mais n'avait pas encore été transmis par le fonctionnaire habilité qui s'apprêtait à le faire le lendemain du report, n'ayant pas encore eu cette information. Au Burkina Faso, la confirmation écrite n'avait pas non plus été effectivement transmise au Secrétariat de l'OUA. Tout ceci a été constaté malgré les assurances données par les plus hautes autorités ministérielles. La mobilisation des fonds pour la participation des Experts est une action qui a été décidée en tirant leçon de la faible participation d'Experts en provenance des pays à la Première Réunion des Experts (la plupart des Etats s'étaient faits représentés par les membres de leurs ambassades respectifs à Addis Abéba). Il était en effet question de parer au manque de financement pour le voyage et le séjour de leurs Experts, raison avancée par les Etats pour justifier cette absence des Experts à la Première Réunion. Ce faisant, le WILDAF/FEDDAF n'avait pas imaginé que les Etats pouvaient ne pas confirmer leur participation par écrit selon les procédures exigées par l'OUA. Or, c'est justement le nombre insuffisant de confirmations de participation à la Réunion des Ministres qui a justifié le report des deux Réunions qui devaient se suivre.

3.2. Perspectives

Les reports successifs de la Réunion des Experts et ainsi que celle des ministres ont rendu impossibles l'adoption définitive du Protocole par le sommet des Chefs d'Etats de l'OUA de Durban en juillet 2002. Cependant, la nouvelle programmation de ces Réunions pour la période du 2 au 5 décembre 2002 relance le processus et permet d'espérer son aboutissement en 2003. Les actions déjà menées dans le cadre de ce projet ne sont donc pas encore perdues. Des instructions ont été données invitant les réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF à entreprendre des démarches pour que soient conservés les financements trouvés. D'autres démarches devront encore être entreprises au niveau des ministères concernés pour s'assurer cette fois-ci que les confirmations sont été faites à temps. Les réseaux nationaux s'assureront également que les financements sont disponibles pour la participation des ministres dont la présence effective est exigée par le secrétariat de l'OUA, vu l'importance du sujet. Enfin, des séances de travail seront également organisées avec les Experts pour passer en revue les points qui avaient déjà été convenus et leur rappeler ainsi les engagements qu'ils ont pris.

Après la deuxième Réunion des Experts et celle des ministres, les actions de lobbying devront se concentrer particulièrement sur les ministres des affaires étrangères qui devront en conseil des ministres de l'OUA approuver le document et l'inscrire sur l'agenda du Sommet des chefs d'Etats et de gouvernements. Après l'adoption par les

chefs d'Etats et de gouvernements, les parlementaires devront être ciblés en même temps que les gouvernements afin de les convaincre de ratifier le Protocole en vue de son entrée en vigueur avant la fin de l'année 2004 : au moins quinze ratifications devront être obtenues à cet effet. La société civile devra se préparer ensuite à faire le suivi de la mise en œuvre du Protocole entrée en vigueur.